



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mai, à 19h00 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Date de convocation :
22 mai 2024

Nombre de Conseillers :
En Exercice : 29
Présents : 19
Pouvoirs : 6
Excusés ou absents : 4

Date d'affichage :
22 mai 2024

Étaient présents : M. SALAK, Mme FOURNIER, M. JOLY, M. GATTEFIN, Mme HUBERT, M. BLIAUT, Mme VAN DE WALLE, Mme HOUARD, M. GEIGER, M. PATIN, M. BOUCHONNET, Mme BROSSIER, Mme THIAULT, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, M. BAUGÉ, M. DA ROCHA, M. KOCH et Mme DUFOURT.

Avaient donné pouvoir : Mme CLEMENT à Mme FOURNIER, Mme MARGUERITAT à Mme VAN DE WALLE, Mme LEFEBVRE à M. GEIGER, Mme BUREAU à Mme THIAULT, Mme FERNANDES à Mme PIGEAT et M. FABRE à Mme DUFOURT.

Étaient absents ou excusés : M. MEUNIER, M. MATEU, M. DEBROYE et Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme HOUARD Annie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

056-2024 - PROJET D'ETABLISSEMENT DU POLE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE 2024-2030

8.9 Culture

Mme FOURNIER présente ce dossier

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 19 décembre 2023 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique et rendant obligatoire le projet d'établissement pour le classement des établissements d'enseignement artistique,

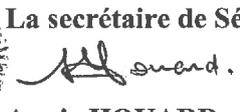
Ce projet d'établissement doit être validé par la collectivité. Il présente les choix pédagogiques, artistiques et culturels ainsi que le plan pluriannuel de réalisation. Il est mis à jour au moins tous les six ans.

Le projet d'établissement du Pôle d'Enseignement Artistique Andrée Lamarre dresse un état des lieux des pratiques pédagogiques de l'établissement, au sein du contexte socio-économique et culturel de la ville. Il donne les principales orientations à privilégier pour la période 2024-2030.

Vu l'avis favorable de la commission « Culture, Tourisme, Manifestations, Communication, Enseignement Artistique » du 21 mai 2024,

Après en avoir pris connaissance et en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'établissement du Pôle d'Enseignement Artistique présenté.


Le Maire,
Jean-Louis SALAK


La secrétaire de Séance,
Annie HOUARD

Date de mise en ligne sur
le site de la Commune : 05/06/2024

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>